

Beaulieu, Berthier, Ferland, Yaïves, Roy, François (1995)
*L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en
aménagement et en urbanisme*. Cowansville, Yvon Blais Inc.,
470 p. (ISBN 2-89451-053-5).

Gilles Ritchot

Volume 41, numéro 112, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022613ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022613ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ritchot, G. (1997). Compte rendu de [Beaulieu, Berthier, Ferland, Yaïves, Roy, François (1995) *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement et en urbanisme*. Cowansville, Yvon Blais Inc., 470 p. (ISBN 2-89451-053-5).] *Cahiers de géographie du Québec*, 41(112), 75–76.
<https://doi.org/10.7202/022613ar>

BEAULIEU, Berthier, FERLAND, Yaïves, ROY, François (1995) *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement et en urbanisme*. Cowansville, Yvon Blais Inc., 470 p. (ISBN 2-89451-053-5)

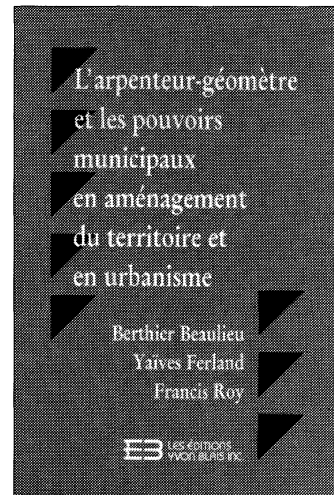
Le livre est destiné à l'arpenteur-géomètre qui, pour exercer sa profession, a intérêt à connaître les institutions municipales qu'il devra inévitablement fréquenter, ainsi que l'armature juridique des localisations qu'il aura pour fonction de circonscrire avec exactitude.

Le message à la profession, détaillé dans le dernier chapitre, est normalement technique. Mais les allusions qui parsèment l'ouvrage, notamment les citations de Kafka, La Bruyère, Voltaire et autres grands noms, ont visiblement pour but de valoriser un métier qui fut tout de même pratiqué par Joseph Bouchette et, plus anciennement, par des officiers royaux ayant laissé une trame qui permet, encore de nos jours, de tisser l'établissement.

À cela ne s'arrête pas la raison d'être fier de la profession. Chaque intervention sur le terrain, fût-ce le plus modeste certificat de localisation, positionne l'arpenteur à la jonction de voisinages par où se communiquent la multitude des potins aussi bien que les valeurs profondes de la culture. Nul n'est mieux placé que l'arpenteur pour savoir ce qui se passe dans une municipalité ou ce qui motive certaines décisions d'aménagement et d'urbanisme. Et nul n'est, autant que lui, sommé de se taire à propos de la chose qu'il connaît si bien. Est-ce dommage? Sans doute, si l'on reconnaît que les auteurs fournissent la preuve qu'ils ont beaucoup à apprendre aux géographes, aux urbanistes et aux aménageurs.

Deux contributions sont à cet égard remarquables. Pour l'une, à propos de l'histoire des institutions municipales et, pour l'autre, à propos du zonage. Concernant les institutions, on apprend que leur conception, qui remonte à Durham, dut faciliter la gestion du foncier après l'abolition du système seigneurial et surtout lors de la vague de colonisation intérieure qui a suivi. Les profondes transformations subies après 1960 ont témoigné, pour leur part, de la prise de contrôle de l'appareil gouvernemental par la bureaucratie. Une manière de rappeler que la Révolution tranquille en fut une vraie.

Concernant le zonage, cette technique a pour but, en principe, non pas seulement de classer les domaines d'un espace donné en fonction d'éventuelles occupations et activités, mais aussi et primordialement de gérer les valeurs des propriétés ayant à subir les pressions que les occupations exercent les unes contre les autres. Ces interactions présupposent une catégorisation en groupements de propriétés privées et publiques, individuelles et collectives. La délimitation de ces groupements n'est



pas donnée et, faute d'une monographie préalable, il devient alors difficile de circonscrire des «zones» pour les affecter aux divers usages. Le zonage ne consiste pas à rapporter un établissement donné à d'éventuelles occupations. Il consiste à rapporter chaque établissement aux propriétés qui le sous-tendent afin de voir comment, par la suite, les diverses occupations s'y conforment, s'il convient d'en protéger certaines, d'en racheter d'autres, etc.

Une critique des concepts d'«urbain» et de «rural», tels qu'utilisés dans l'ensemble du livre, est bienvenue. L'urbain et le rural y qualifient des territoires dans la mesure où ils sont régis par le *Code municipal* et la *Loi des cités et villes*. Par ailleurs, ces territoires se réclament de l'une ou l'autre appellation en fonction du seuil démographique de 2000 personnes. L'urbain désigne ainsi la ville (polarisante) tandis que le rural désigne la campagne (diffusante). La régulation politique des positions n'est pas prise en compte, par conséquent. Or, de ce point de vue, l'urbain est endorégulé tandis que le rural est exorégulé. Et, comme il y a de l'urbain diffusant et du rural polarisant, il y a de l'urbain à la campagne (des fronts de villégiature, des circuits touristiques, etc.) et du rural en ville (des faubourgs, des îlots industriels, etc.).

Au sens noble de l'expression, le procédé prisé par les auteurs est machiavélique. De même que l'illustre Florentin profitait de la leçon au Prince pour instruire le Peuple, Berthier Beaulieu, Yaïves Ferland et François Roy profitent de la leçon à l'arpenteur-géomètre pour délurer les géographes, les urbanistes et les aménageurs.

L'écriture est correcte, pédagogique. Les appels de notes sont nombreux, tellement que certaines pages leur accordent plus d'espace qu'au texte principal. La plomberie juridique est inspectée dans tous ses recoins. Un ouvrage sans doute déjà lu par les arpenteurs-géomètres et sûrement à lire par tous ceux et celles qu'intéresse la chose géographique.

Gilles Ritchot
Département de géographie et CÉLAT
Université Laval